

**Danger**



## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Propane  
N° FDS : 104  
Description chimique : propane  
n° CAS : 74-98-6  
Numéro CE : 200-827-9  
Numéro index : 601-003-00-5  
N° d'enregistrement : 01-2119486944-21  
Formule chimique : C3H8

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées : Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation  
Gaz de test ou d'étalonnage  
Utilisation en laboratoire  
Réaction chimique/synthèse  
Utiliser comme carburant  
Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : SOL France  
Rue Du Compas, 8 Z.I. Béthunes  
95060 Saint Ouen l'Aumone France  
33 (0)1 34308660  
<http://www.sol.it/msds2/msds.asp>  
msd@sol.it

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +33.(0)1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

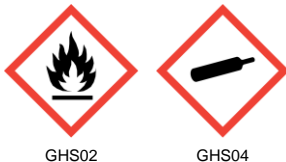
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers physiques Gaz inflammables, Catégorie 1 H220  
Gaz sous pression

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS04

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H220 - Gaz extrêmement inflammable.

Conseils de prudence (CLP)

- Prévention : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
- Intervention : P377 - Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger  
P381 - Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger
- Stockage : P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé

**2.3. Autres dangers**

: Le contact avec le liquide peut causer des brûlures et des gelures par le froid

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**3.1. Substance**

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
propane	(n° CAS) 74-98-6 (Numéro CE) 200-827-9 (Numéro index) 601-003-00-5 (N° d'enregistrement) 01-2119486944-21	100	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

Voir à la section 16 le texte complet des mentions-H.

**3.2. Mélange** : Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

**4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation : Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus
- contact avec la peau : En cas d'éclaboussures de liquide : rincer à l'eau pendant au moins 15 minutes
- contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes
- Ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

 : Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie  
 Peut avoir des effets narcotiques à faible concentration. Les symptômes peuvent être des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une perte de coordination

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

: Aucun(e)

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Eau en pulvérisation ou en nuage  
Poudre sèche
- Agents d'extinction non appropriés : ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre  
Dioxyde de carbone

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques : L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients
- Produits de combustion dangereux : Une combustion incomplète peut produire du monoxyde de carbone

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Méthodes spécifiques : Utiliser des moyens d'extinction appropriés au feu aux alentours. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des récipients de gaz. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence  
Si possible, arrêter le débit gazeux  
Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible  
Ne pas éteindre une fuite de gaz enflammée, sauf si absolument nécessaire. Une réinflammation spontanée et explosive peut se produire. Éteindre les autres feux  
Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque
- Équipements de protection spéciaux pour les pompiers : Dans les espaces confinés utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI)  
Vêtement de protection et équipement de respiration autonome pour les pompiers  
Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage  
Norme EN 469: vêtements de protection pour pompiers. Norme EN 659: Gants de protection pour pompiers

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Essayer d'arrêter la fuite  
Évacuer la zone  
Prendre en compte le risque d'atmosphères explosives  
Porter un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre  
Éliminer les sources d'inflammation  
Assurer une ventilation d'air appropriée  
Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse  
Agir selon le plan d'urgence local  
Se maintenir en amont du vent

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- : Essayer d'arrêter la fuite

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler la zone

### 6.4. Référence à d'autres sections

- : Voir aussi les sections 8 et 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Sécurité lors de l'utilisation du produit : La substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité  
Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression  
Envisager l'ajout de soupape(s) de sécurité pression dans l'installation  
Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour absence de fuites, avant utilisation  
Ne pas fumer pendant la manipulation du produit  
Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute  
Évaluer les risques potentiels d'atmosphère explosive et le besoin d'équipements anti-explosion (ATEX)  
Purger l'air de l'installation avant d'introduire le gaz  
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques  
Maintenir à l'écart de toute source d'ignition (y compris de charges électrostatiques)  
N'utiliser que des outils anti-étincelles  
Ne pas respirer le gaz  
Éviter de mettre à l'air le produit.
- Sécurité lors de la manutention du récipient de gaz : Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient  
Interdire les remontées de produits dans le récipient  
Protéger les bouteilles des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber  
Pour déplacer les bouteilles même sur une courte distance, utiliser un chariot (roule bouteilles, etc.), conçu pour le transport de bouteilles  
Laisser le chapeau de protection du robinet en place jusqu'à ce que le récipient soit à nouveau sécurisé soit par un mur soit par un support ou placé dans un conteneur ou mis en position d'utilisation  
Si l'utilisateur rencontre une quelconque difficulté lors de l'ouverture ou de la fermeture du robinet de la bouteille, il doit interrompre l'utilisation et contacter le fournisseur  
Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression  
Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur  
Maintenir les sorties de robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau  
Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie du robinet  
Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement  
Ne jamais tenter de transférer les gaz d'une bouteille/récipient, dans un autre emballage  
Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient  
Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille  
Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- : Respecter toute les réglementations et exigences locales pour le stockage des récipients  
Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion  
Les protections des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place  
Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes  
Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite  
Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C  
Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition  
Tenir à l'écart des matières combustibles  
Entreposer à l'écart des gaz comburants et des autres matières comburantes  
Toutes les installations électriques dans les stockages doivent être compatibles avec le risque d'exposition aux atmosphères potentiellement explosives.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- : Aucun(e).

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

OEL (Limites d'exposition professionnelle) : Aucune donnée disponible.

DNEL (Dose dérivée sans effet) : Aucune donnée disponible.

PNEC (Concentration(s) prédite(s) sans effet) : Aucune donnée disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

- : Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble  
Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites  
S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées  
Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz / vapeurs inflammables sont susceptibles d'être relâchés  
La substance n'est pas classée dangereuse pour la santé de l'homme ou pour ses effets sur l'environnement et n'est ni PBT ni vPvB, en conséquence, l'évaluation d'exposition ou la caractérisation des risques n'est pas requise. Pour les travaux qui nécessitent une intervention des travailleurs, la substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité  
Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

- : Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer:  
Choisir des Équipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO recommandées
- protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales  
Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales ou étanches lors du transfert ou lors de la déconnexion des lignes de transfert  
Norme EN 166 - Protection individuelle de l'œil
- Protection de la peau
  - Protection des mains : Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz  
Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques
  - Divers : Considérer le port de vêtements de sécurité anti-feu et anti-électricité statique  
Norme EN ISO 14116 - Matériaux à expansion de flamme limitée  
Norme EN ISO 1149-5 - vêtements de protection: Propriétés électrostatiques  
Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles  
Norme EN ISO 20345: Équipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité
- Protection respiratoire : Les filtres à gaz peuvent être utilisés si toutes les conditions environnementales sont connues par ex la concentration et le type d'impuretés et la durée d'utilisation  
Recommandé: Filtre AX (marron)  
Consulter l'information produit du fournisseur d'équipements respiratoires pour choisir le plus approprié  
Les filtres à gaz ne protègent pas contre la sous oxygénation  
Norme EN 14387 - filtre(s) à gaz, filtres combinés et masques complets du visage - EN 136
- Risques thermiques : Aucune n'est nécessaire

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

- : Se référer à la réglementation locale pour les restrictions d'émission dans l'atmosphère. Voir la section 13 pour les méthodes spécifiques au traitement des déchets de gaz.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État physique à 20°C / 101.3kPa	: Gaz.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Produit d'odeur fétide souvent ajouté. Douceâtre. Difficilement détectable à faible concentration.
Seuil olfactif	: La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de surexposition.
Valeur du pH	: Non applicable.
Masse molaire	: 44 g/mol
Point de fusion	: -188 °C
Point d'ébullition	: -42,1 °C
Point d'éclair	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Température critique [°C]	: 96,7 °C
Vitesse d'évaporation (éther=1)	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Domaine d'inflammabilité	: 1,7 - 10,8 vol %
Pression de vapeur [20°C]	: 8,3 bar(a)
Pression de vapeur [50°C]	: 17 bar(a)
Densité relative, gaz (air=1)	: 1,5
Densité relative, liquide (eau=1)	: 0,58
Solubilité dans l'eau	: 75 mg/l
Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau [log Kow]	: 2,36
Température d'auto inflammation	: 470 °C
Viscosité [20°C]	: Non applicable.
Propriétés explosives	: Non applicable
Propriétés comburantes	: Aucun(e)

### 9.2. Autres informations

Autres données	: Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols
----------------	--

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

: Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous

### 10.2. Stabilité chimique

: Stable dans les conditions normales

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

: Peut réagir violemment avec les oxydants  
Peut former un mélange explosif avec l'air

### 10.4. Conditions à éviter

: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer

### 10.5. Matières incompatibles

: Air, Comburant  
Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à l'ISO 11114

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

: Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë** : Ce produit n'a pas d'effet toxicologique connu

CL50 inhalation rat (ppm)	20000 ppm/4h
<b>Corrosion cutanée / irritation cutanée</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit
<b>Mutagénicité des cellules</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit
<b>Cancérogénicité</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit
<b>Toxique pour la reproduction : fertilité</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit
<b>Toxique pour la reproduction : fœtus</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit
<b>Danger par inhalation</b>	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

EC50 48h - Daphnia magna [mg/l]	27,1 mg/l
EC50 72h - Algae [mg/l]	11,9 mg/l
CL50 96 Heures - poisson [mg/l]	49,9 mg/l

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Evaluation : Substance biodégradable. Persistance improbable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Evaluation : Pas de bioaccumulation à attendre en cas de log Kow bas (log Kow&lt;4). Voir section 9.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Evaluation : Dû à sa grande volatilité, la pollution des sols ou des eaux par ce produit est improbable.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB**

Evaluation : Pas classifié comme PBT ou vPvB

**12.6. Autres effets néfastes**

Effet sur la couche d'ozone	: Aucun(e)
Potentiel de réchauffement global [CO2=1]	: 3
Effet sur le réchauffement global	: Pas d'effet connu avec ce produit

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas évacuer dans les endroits où il y a un risque de former un mélange explosif avec l'air.  
Le gaz rejeté doit être brûlé dans un brûleur approprié équipé d'un anti-retour de flamme  
Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse  
Vérifier que les niveaux d'émissions imposés par les réglementations locales ou les permis d'exploiter ne sont pas dépassés  
Pour plus de recommandation sur les méthodes d'élimination des gaz, se référer au code de bonnes pratiques de l'EIGA Doc 30 " Disposal of gases", téléchargeable sur <http://www.eiga.org>

Liste des déchets dangereux : 16 05 04: Gaz en récipients sous pression (y compris halons) contenant des substances dangereuses

#### 13.2. Informations complémentaires

: Aucun(e)

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU : 1978

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par route/rail (ADR/RID) : PROPANE

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : PROPANE

Transport par mer (IMDG) : PROPANE

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquetage :



2.1 : Gaz inflammables

#### Transport par route/rail (ADR/RID)

Class : 2

Code de classification : 2F

Danger n° : 23

Restriction de passage en tunnels : B/D - Interdiction de traverser les tunnels des catégories B, C, D et E pour les transports en citernes. Interdiction de traverser les tunnels des catégories D et E.

#### Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.1

#### Transport par mer (IMDG)

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.1

Fiches de Sécurité (FS) - Incendie : F-D

Fiches de Sécurité (FS) - Epandage : S-U

#### 14.4. Groupe d'emballage

Transport par route/rail (ADR/RID) : Non applicable

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non applicable



Transport par mer (IMDG) : Non applicable

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Transport par route/rail (ADR/RID) : Aucun(e).

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Aucun(e).

Transport par mer (IMDG) : Aucun(e).

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

##### **Instruction(s) d'emballage**

Transport par route/rail (ADR/RID) : P200

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Avion passager et cargo : Interdit

Avion cargo seulement : 200

Transport par mer (IMDG) : P200

Mesures de précautions pour le transport : Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite  
S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence  
Avant de transporter les récipients:  
- S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée  
- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés  
- S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas  
- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place  
- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

: Non applicable.

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Réglementations UE**

Restrictions d'emploi : Aucun(e)

Seveso directive : 2012/18/EU (Seveso III) : Listé

#### **Directives nationales**

Réglementation nationale : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Classe de danger pour l'eau (WGK) : -

Kenn-Nr. : 560

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

: Une évaluation du risque chimique (CSA) a été faite pour ce produit  
Se reporter à la section 8.2

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement : Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830.



# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

## Propane

Référence FDS: 104

Date de révision: 02/09/2016

Remplace la fiche: 04/12/2015

Version: 6.0

- Conseils de formation : S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques d'inflammabilité. Les risques d'asphyxie sont souvent sous-estimés et doivent être soulignés pendant la formation des opérateurs.
- Autres données : La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à la législation de l'Union Européenne applicable.

Texte intégral des phrases H et EUH

Flam. Gas 1	Gaz inflammables, Catégorie 1
Press. Gas	Gaz sous pression
H220	Gaz extrêmement inflammable

- DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ : Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites. Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

End of document